



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 15 juillet 2026

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : passage-piéton Gorju / Tilsitt – 69002 LYON

Déplacements & Stationnement – Fiche N°123

A l'attention de :

- monsieur Gilles GASCON, vice-président de la Métropole lyonnaise
- monsieur Pierre OLIVER, vice-président de la Métropole lyonnaise

Messieurs,

Notre Association est heurtée et même choquée à la lecture du site Internet du CIL Centre Presqu'île dont une des demandes concernant les mobilités est la suppression du passage-piéton situé place Antonin Gorju sud / quai Tilsitt nord.

Et ce pour permettre un « tourne à gauche » exclusif pour les voitures, ce qui selon le CIL CPI désembourberait la rue de la Barre !

De plus, le CIL demande aussi d'installer une barrière au bord du trottoir. Quel trottoir ? Si cette barrière demandée est installée devant le magasin Décoplus-Parquets pour empêcher les piétons de pouvoir traverser malgré la disparition du passage-piéton, je le dis tout net : c'est surréaliste !

En effet, de très nombreux piétons marchent est-ouest sur le trottoir sud de la place Antonin Gorju ou bien ouest-est sur celui du pont Bonaparte. Ces flux piétonniers importants s'expliquent :

→ c'est l'axe « naturel » de marche pour aller prendre le métro à la station Vieux-Lyon – Ligne D dont l'entrée majeure se situe tout droit, juste après le trottoir sud de l'avenue Adolphe Max.

→ c'est l'axe « naturel » de marche pour se rendre à pied place Bellecour pour tous les habitants de Saint-Georges et tous les touristes de ce quartier historique qui n'empruntent pas la passerelle du même nom.

→ c'est l'axe « naturel » de marche pour les usagers du bus 31 qui descendent quai Fulchiron et se rendent à pied place Bellecour, ainsi que pour les usagers des funiculaires F1 & F2 qui préfèrent se rendre à pied place Bellecour plutôt que de perdre beaucoup de temps à accéder au quai du métro D.

C'est pourquoi notre Association trouve la demande de suppression du passage-piéton en question réellement pas admissible. Cela obligerait les très nombreux piétons à traverser vers le trottoir nord du pont, puis traverser le quai des Célestins pour se retrouver place Antonin Gorju nord, et traverser de nouveau pour atteindre la place Antonin Gorju sud. Ou vice-versa.

De plus, nous sommes absolument sûrs et certains que beaucoup de piétons tenteront quand même de traverser dans les sens est-ouest et ouest-est malgré la barrière installée et malgré la disparition de ce passage-piéton. Ce qui les mettra en réel danger.

Chacun, absolument chacun peut avoir sa conception, sa philosophie, son idéologie quant aux mobilités en milieu urbain. Mais chacun se doit de ne pas défavoriser et aussi mettre en danger les plus nombreux et surtout les plus vulnérables en ville : les piétons.

C'est pourquoi notre Association compte réellement sur vous pour refuser la demande de suppression de ce passage-piéton.

Je vous adresse, Messieurs les Vice-présidents, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Coupe pour information :

- M. Laurent BOSETTI, adjoint au Maire de Lyon
- M. Bruno LEPINE, président du CIL Centre Presqu'île
- Le Progrès-Quartiers